



## COMPRENDRE VOTRE SURCOMPLÉMENTAIRE OPTIMA

La surcomplémentaire OPTIMA doit être souscrite par tous les membres de la famille à l'exception des enfants autonomes en Sécurité sociale.

Les garanties interviennent après les remboursements de l'Assurance maladie (Sécurité sociale) et les remboursements de votre garantie santé MMJ, sauf mention contraire spécifiée dans la notice de l'offre.

Lorsque l'Assurance maladie n'intervient pas, le niveau de garantie est exprimé en euros.

La surcomplémentaire OPTIMA ne prend pas en charge les franchises médicales et participations forfaitaires appliquées par l'Assurance maladie.

### A SAVOIR

Les remboursements OPTIMA interviennent après ceux de votre garantie santé MMJ suite à l'envoi de vos décomptes.

# OPTIMA Vita Santé

## COMPLÉTEZ VOS GARANTIES ET RENFORCEZ VOTRE PRISE EN CHARGE PRÉVENTION

Pour compléter le remboursement de vos dépenses de santé, vous pouvez souscrire en plus de votre garantie Vita Santé, à la surcomplémentaire OPTIMA.

Avec OPTIMA Vita Santé, la MMJ réduit votre reste à charge et renforce vos prestations de prévention.

### Les points forts d'OPTIMA Vita Santé

- 100% sur tous les médicaments remboursés par l'Assurance maladie,
- Un complément sur les postes de santé essentiels : hospitalisation en cas de dépassement d'honoraire, consultations de médecins, optique, dentaire,
- Un renforcement sur les postes de prévention : ostéopathe, psychologue, psychomotricien, parodontologie,
- Un bonus fidélité optique de 60€,
- Un forfait cure de 100€.

### Les plus d'OPTIMA Vita Santé

- Aucun délai de carence, vous êtes couvert dès le 1<sup>er</sup> jour de souscription,
- Des formalités de souscription facilitées,
- Une prise en charge plus confortable de vos dépenses de santé sans changer votre garantie actuelle,
- Une tarification préférentielle étudiée pour les adhérents de la MMJ,
- Un remboursement renforcé de vos dépenses de santé.



NATURE DES FRAIS

% BR  
ou AM\*

VITA SANTÉ

OPTIMA  
VITA SANTÉVOTRE  
REMBOURSEMENT  
TOTAL

## ACTES MÉDICAUX COURANTS

### Consultations/Visites médecins généralistes (Dans le parcours de soins coordonnés)

◆ Signataires de l'OPTAM-CO <sup>(1)</sup>	70% BR	30% BR	50% BR	150% BR
◆ Non signataires de l'OPTAM-CO <sup>(1)</sup>	70% BR	30% BR	50% BR	150% BR

### Consultations/Visites médecins spécialistes (Dans le parcours de soins coordonnés)

◆ Signataires de l'OPTAM-CO <sup>(1)</sup>	70% BR	50% BR	30% BR	150% BR
◆ Non signataires de l'OPTAM-CO <sup>(1)</sup>	70% BR	30% BR	50% BR	150% BR



## PHARMACIE

### Pharmacie remboursée

◆ Médicaments remboursés par l'Assurance maladie à 30 %	30% BR	35% BR	35% BR	100% BR
◆ Médicaments remboursés par l'Assurance maladie à 15 %	15% BR	50% BR	35% BR	100% BR

### Automédication

◆ Forfait annuel. Médicaments achetés en pharmacie sans ordonnance. Pharmacie prescrite non remboursée par l'Assurance maladie.	Néant	Néant	20€	20€
---	-------	-------	-----	-----



## OPTIQUE

### OPTIQUE PLUS DE 18 ANS

Verres simples <sup>(2)</sup> par verre	60% BR	45€	10€	60% BR + 55€
Verres complexes <sup>(3)</sup> par verre	60% BR	75€	10€	60% BR + 85€
Verres très complexes <sup>(3)</sup> par verre	60% BR	90€	10€	60% BR + 100€
Montures	1,70€	50€	30€	81,70€

### Suppléments

◆ Traitement antireflet, par verre au delà de 6 dioptries	Néant	Néant	15€	15€
◆ Traitement amincissement, par verre au delà de 6 dioptries	Néant	Néant	15€	15€
Bonus fidélité <sup>(4)</sup>	Néant	Néant	60€	60€

### OPTIQUE MOINS DE 18 ANS

Verres simples <sup>(2)</sup> par verre	60% BR	40€	10€	60% BR + 50€
Verres complexes <sup>(3)</sup> par verre	60% BR	75€	10€	60% BR + 85€
Verres très complexes <sup>(3)</sup> par verre	60% BR	80€	10€	60% BR + 90€
Montures	18,29€	50€	20€	88,29€

### Suppléments

◆ Traitement antireflet, par verre au delà de 6 dioptries	Néant	Néant	15€	15€
◆ Traitement amincissement, par verre au delà de 6 dioptries	Néant	Néant	15€	15€



## DENTAIRE

### SOINS

#### Orthodontie

◆ Orthodontie acceptée par l'AM (par semestre) TO 90	193,50€	290€	100€	583,50€
◆ Orthodontie refusée par l'AM (par semestre)	Néant	Néant	100€	100€
Parodontologie et endodontie non prises en charge par l'AM/par an	Néant	150€	50€	200€

#### PROTHÈSES DENTAIRES FIXES

Inlay core simple / avec clavette	85,78€ / 100,83€	90€ / 105€	61,27€ / 72,02€	237,05€ / 277,85€
Onlay	70% BR	30% BR	50% BR	150% BR
Prothèse sur incisive - canine - prémolaire prise en charge par l'AM	75,25€	327,48€	50€	452,73€
Prothèse non prise en charge par l'AM	Néant	Néant	200€	200€



## AUTRES PRESTATIONS

Cures thermales prises en charge par l'AM - forfait annuel complémentaire à celui de l'AM	70% à 80% BR	20% à 30% BR	100€	100% BR + 100€
---	--------------	--------------	------	----------------

(1) OPTAM-CO : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée - Chirurgie et Obstétrique

(2) Verres simples : verres unifocaux sphère de -6.00 à +6.00 ou verres unifocaux cylindre ≤ +4.00 sphère -6.00 à +6.00.

(3) Verres complexes ou très complexes : autres verres

(4) Bonus optique au bénéfice des personnes protégées âgées de plus de 18 ans pour tout remboursement de verres avec ou sans monture si aucune prestation optique (sauf lentilles) n'a été versée dans les 24 mois précédant la date du dernier achat (de date à date) et dans les limites de 24 mois d'affiliation également à la garantie Optima

NATURE DES FRAIS	% BR ou AM	+ VITA SANTÉ	+ OPTIMA VITA SANTÉ	= VOTRE REMBOURSEMENT TOTAL
------------------	------------	--------------	---------------------	-----------------------------

## HOSPITALISATION

<b>Honoraires chirurgicaux : chirurgiens, obstétriciens, anesthésistes (ADC, ADO, ADA)<sup>(5)</sup></b>	80% BR	50% / 70% BR	200€	<b>130% / 150% BR<sup>(5)</sup> + 200€</b>
<b>Hospitalisation dans un établissement conventionné et non conventionné au titre du Règlement Fédéral Hospitalier (RFH)<sup>(6)</sup></b>				
♦ Chambre particulière <sup>(7)</sup> tout type d'hospitalisation - par jour	Néant	De 18,50€ à 50€	Jusqu'à 31,50€	<b>50€</b>
♦ Chambre particulière ambulatoire - par jour	Néant	10€ <sup>(9)</sup> / 15€ <sup>(10)</sup>	10€	<b>20€<sup>(9)</sup> / 25€<sup>(10)</sup></b>
♦ Frais d'accompagnant (enfants < 16 ans, adultes > 70 ans ou personnes en situation de handicap <sup>(8)</sup> ) - par jour	Néant	25€ <sup>(9)</sup> / 38,50€ <sup>(10)</sup>	10€	<b>35€<sup>(9)</sup> / 48,50€<sup>(10)</sup></b>

## PRÉVENTION

<b>Médecine douce</b> : ostéopathie (ostéopathes agréés CNAMTS), chiropractie (chiropracteurs ayant un numéro Adeli), acupuncture, homéopathie non remboursée, diététiciens Forfait annuel	Néant	30€ par acte / séance dans la limite d'un forfait annuel de 150€	20€ annuels	<b>Forfait annuel 170€</b>
<b>Psychologues/psychomotriciens</b>	Néant	30€ maximum par séance dans la limite d'un forfait annuel de 90€	25€ par séance dans la limite de 5 séances par an	<b>55€</b>

(5) Acte De Chirurgie - Acte D'Obstétrique - Acte D'Anesthésie - distinction selon si le praticien est signataire ou non de l'OPTAM-CO

(6) Dans le cadre du RFH, les tarifs sont négociés par établissement et par discipline

(7) Prise en charge par nuit, limitée à 90 nuits par an et complétant le remboursement de la garantie mère pour atteindre un remboursement par nuit de :  
- Vita Santé et Optima Vita Santé : 50 €

(8) Invalidité de 80 %, remboursement sur présentation de la carte d'invalidité et des factures dédiées à la restauration ou à l'hébergement au sein de l'établissement

(9) Hospitalisation dans un établissement non conventionné au titre du RFH

(10) Hospitalisation dans un établissement conventionné au titre du RFH

Les garanties interviennent après les remboursements de l'Assurance maladie (AM) et les remboursements de la garantie Vita Santé MMJ sauf mention contraire spécifiée dans la notice de l'offre, dans la limite des dépenses engagées. Lorsque l'Assurance maladie n'intervient pas, le niveau de garantie est exprimé en euros. La participation forfaitaire et les franchises médicales appliquées par l'Assurance maladie ne sont pas prises en charge par la garantie OPTIMA.

\*BR : base de remboursement de l'Assurance maladie (Sécurité sociale) AM : Assurance maladie



### LÉA, 32 ans, greffière

Je suis adhérente à la MMJ depuis 4 ans et j'ai opté dès ma formation à l'ENG pour la garantie Vita Santé.

Je porte des lunettes depuis l'âge de 8 ans. Avec Optima Vita je bénéficie d'un remboursement supplémentaire tous les deux ans de 110€.

Et pour mon bien-être, avec Optima Vita, je renforce mes remboursements en médecine douce, automédication et cures thermales.



# VOUS SOUHAITEZ PLUS D'INFORMATIONS ? **CONTACTEZ LA MMJ**



**APPELEZ-NOUS** du lundi au vendredi de 8h30 à 18h :  
**01 44 76 68 68** (appel non surtaxé)



**CONTACTEZ-NOUS PAR COURRIEL :**  
**adhesion@mmj.fr**



**CONSULTEZ NOTRE SITE INTERNET :**  
**www.mmj.fr**

